

Acte de nomination n° 2025-423

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2025- 422 en date du 27 octobre 2025 instituant une régie temporaire auprès de la Direction de la communication et de l'évènementiel,

ARTICLE 1 : M. JANDOT Guillaume est nommée régisseur de la régie temporaire de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

ARTICLE 2 : Les mandataires : Oriane Régnier, Aicha Hocine, Hélène Turlan, Cécile Guyot, Vanessa Perrot, Selma Akkari (les agents de la Direction de la Communication et de l'évènementiel)

ARTICLE 3 : La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire

A Lyon, le 27 octobre 2025

Le Directeur Général
des Services



Po Pour agrément,
L'Agent Comptable

Déborah JACOB

Pour acceptation,
La régisseur

Guillaume JANDOT